

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Le Ministre

Nos réf : CdB/AC/D.12001871

PARIS, LE 16 FEV. 2012

Madame la Présidente,

Au cours de nos échanges relatifs à la formation des orthophonistes, plusieurs d'entre vous se sont interrogés sur les champs de pratiques avancées en orthophonie.

En effet, le métier d'orthophoniste est un métier unique, et il n'y a qu'un seul décret d'actes : tous les orthophonistes sont et resteront habilités et compétents pour prendre en charge tous les patients. Pour autant, de nombreux orthophonistes s'engagent aujourd'hui dans des formations complémentaires car ils souhaitent approfondir telle ou telle pratique, comme en témoignent les inscriptions dans des diplômes universitaires ou interuniversitaires (DU ou DIU). Ce sont probablement dans les domaines actuellement couverts par ces diplômes d'université que seront appelés à se développer des masters.

J'ai entendu que vous souhaitiez davantage de visibilité sur les perspectives de développement de ces pratiques avancées, et j'ai donc saisi en novembre dernier la Fédération des spécialités médicales (FSM), fédération constituée de médecins libéraux et hospitaliers qui représente l'ensemble des spécialités médicales de notre pays. Les conseils nationaux professionnels d'ORL, de psychiatrie, de pédiatrie et de neurologie ont réfléchi et la FSM m'a adressé la réponse que vous trouverez ci-joint.

Ces pistes de développement du métier d'orthophoniste me semblent particulièrement intéressantes car elles sont susceptibles d'améliorer la réponse aux besoins de soins de nos concitoyens ; elles augurent aussi des perspectives de parcours universitaires complémentaires riches et variés pour les orthophonistes, c'est-à-dire de véritables opportunités pour toutes celles et ceux qui voudront poursuivre ou reprendre des études, des études reconnues au plan universitaire et européen.

Mes services sont à votre disposition pour échanger sur ces pistes de travail, au cours d'une réunion qui sera prochainement organisée par la Direction générale de l'offre de soins.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Xavier BERTRAND

Madame Nicole DENNI-KRICHEL
Présidente
Fédération nationale des orthophonistes
145 boulevard de MAGENTA
75010 Paris